

Commission Formation et Vie Universitaire

Jeudi 5 février 2015 à 14 heures

Membres élus présents ou représentés : Mme Cécile Enguehard-Gueiffier, M. Alfredo Gomez Muller, M. Hubert Lardy, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, Mme Coralie Martin, Mme Coralie Wittzleb, Mme Eléonore Viora, Mme Gaëlle Le Dantec, Mme Agathe Saudubray, M. Antoine Ricard, Mme Marie Georges, Mme Carole Dervault, Mme Christèle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, M. Stéphane Blardat, M. Olivier Combacau.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, Mme Martine Pelletier, M. Jean-Michel Fournier, M. Alain Gueiffier, M. Yves Raingeaud, Mme Christelle Pragnon, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Pascale Garcia, M. Germain Rousseau, Mme Christine Maisonneuve.

Correspondants pédagogiques : Mme Gaëlle Berton, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Bénédicte Montigny, Mme Nathalie Pourprix, M. Alexis Chommeloux.

1. Approbation du compte rendu de la CFVU du 4 décembre 2014

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres élus.

2. Informations générales

Calendrier universitaire: présentation du cadre général par Nadine Imbault

La proposition qui va être adressée aux composantes est distribuée en séance. Les dates communes figurent sur le calendrier à l'exception de la Semaine d'Insertion Professionnelle qui sera encore à placer en novembre ainsi que la seconde session du CLES2 qui se déroulera en mai 2016.

Est soulignée la difficulté rencontrée pour les deux composantes des Tanneurs avec les travaux de mise en sécurité de la tour de la bibliothèque universitaire. Les travaux devraient être terminés début octobre. Les étudiants auront quelques solutions de remplacement pour accéder aux ouvrages, mais évidemment la grande partie du fonds sera inaccessible. De plus, le personnel de la bibliothèque occupera le Centre de Ressources en Langues des Tanneurs entre fin mai et mi-septembre.

Les référentiels de compétences des mentions de licence

Ils ont été adressés cette semaine aux universités. Une première version des référentiels de compétences a été diffusée en 2012. Le cadre national des formations qui découle de la loi du 22 juillet 2013 a introduit une nomenclature nationale composée de 45 intitulés de licence, nécessitant une révision de ces documents.

Ces nouveaux référentiels visent à permettre aux diplômés de valoriser leurs acquis, à améliorer la reconnaissance des formations par les acteurs socio-économiques ainsi que la lisibilité des formations. Ils vont être la base des fiches RNCP et des suppléments aux diplômes.

Ces référentiels peuvent être adaptés et complétés, notamment lorsqu'il existe des parcours.

Dans la lettre d'accompagnement de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), il est précisé « pour intégrer réellement l'approche par compétences dans les formations, il est nécessaire, pour les équipes pédagogiques, de réfléchir non seulement aux maquettes et aux modalités d'enseignement mais aussi aux critères des évaluations choisis pour tester l'acquisition des compétences... Par ailleurs, les conseils de perfectionnement, vecteurs privilégiés de dialogue entre l'enseignement supérieur et le monde socio-économique, peuvent être mobilisés utilement ».

Nadine Imbault indique que nous devons travailler sur les modalités d'évaluation des compétences des étudiants car nous avons trop tendance à évaluer de la même façon les mêmes compétences.

Dans son rapport d'activité 2013, le CSL propose de demander aux établissements de la vague A d'explicitier, dans leur dossier d'accréditation, leur démarche de mise en œuvre d'une approche par compétences de leur offre de formation.

Les référentiels de compétences en licence sont structurés en deux parties :

- Compétences disciplinaires principales et connexes. Le nombre de compétences identifiées est très variable selon les mentions (de 5 à 14). Droit Economie et Gestion (5) ; Sciences Humaines et Sociales (5 à 12 (psycho)) ; Lettres et Langues (4 à 7) ; Sciences et Techniques (5 à 14 (Info))
- Compétences génériques
 - o Préprofessionnelles (7)
 - o Transversales (5)

Le référentiel des compétences va être diffusé aux membres de la CFVU et plus généralement ensuite dans les composantes.

Clés de la réussite

La première édition des clés de la réussite a été mise en place en octobre sous forme d'exposés-discussions et ateliers ouverts à tous les étudiants sur des thèmes tels que : « stimuler ses capacités d'attention et de concentration », « la gestion de son temps », « être plus performant au moment des examens », « ici je me sens « chez moi » et toi ? », « donner du sens à ses études », « pourquoi ai-je tant de mal à prendre une décision ? », « gestion de son trac et de son stress », « la BU c'est pas sorcier », « Zotero pour débutants ».

Selon le format, l'activité proposée s'étendait entre 45 minutes et 1h30, avec ou sans inscription, sur trois sites principalement : Tanneurs, Grandmont, Portalis.

Ce projet était porté par un groupe de travail de la CFVU et résulte de la collaboration entre différents services, le Service des Etudes et des Formations, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), le CROUS et des enseignants élus de la CFVU.

Le bilan du premier semestre est mitigé. Peu d'étudiants ont participé : entre 0 et 15 par action mais les intervenants et les inscrits ont manifesté leur satisfaction. Notre communication a débuté trop tard, le mélange des activités proposées a provoqué une confusion chez les étudiants, le site Grandmont est celui qui a remporté le moins de succès.

Nous avons également constaté que les ateliers proposés le soir aux Tanneurs étaient ceux qui réunissaient le plus d'étudiants. Globalement le public a été très varié entre la L2 et le doctorat.

Il a donc été décidé de ne proposer au 2^{ème} semestre que la forme « exposé-discussion » qui ne nécessite pas d'inscription, de programmer les activités principalement sur les sites Tanneurs et Portalis et la plupart du temps le soir à partir de 17h ou 17h30. Bien sûr, la communication devra avoir lieu plus en amont. Nous avons également retravaillé les activités proposées, les descriptifs et les intitulés.

Suite à une question d'un membre de la CFVU, Nadine Imbault indique que dès que le dispositif sera bien lancé et aura acquis un public, les ateliers pourront être dupliqués à d'autres créneaux pour s'adapter à des emplois du temps particuliers.

Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Au moment de l'habilitation, nous avons rédigé des fiches RNCP pour toutes les formations Licence (L), Licence Professionnelle (LP) et Master (M). Ces fiches devaient être validées par la DGESIP puis entrées sur le site de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) afin que la commission les accepte ou non. La CNCP ayant un retard de plusieurs milliers de fiches à contrôler, bon nombre d'établissements n'ont pas effectué cette saisie sur le site, le travail à mener étant très long. La nécessité de rentrer ces informations n'était pas absolue car nos formations L, LP et M sont inscrites de droit.

Mais aujourd'hui, l'inscription au RNCP est la condition d'accès à un certain nombre de financements de la formation professionnelle et une condition pour être éligible à la taxe d'apprentissage.

Une journée d'informations a été organisée à la demande de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) le 23 janvier. L'intervention de la DGESIP a permis d'apporter des éclairages.

La fiche RNCP est rédigée au niveau de la mention. Les parcours sont de la responsabilité de l'établissement. Chaque parcours type apportera des compétences spécifiques à la mention et sera indiqué dans la fiche.

Le circuit de validation des fiches va être simplifié. Les étapes premières auront lieu dans l'établissement. Le référent de l'université a un rôle d'accompagnement. Il n'y aura plus de validation des fiches par la DGESIP. Demeure en revanche une validation au niveau de la CNCP et éventuellement par Pôle Emploi. La DGESIP aura également un rôle d'accompagnement.

Les établissements vont pouvoir modifier les fiches en cours de contrat.

Lors de son intervention, la CNCP a indiqué que tout ce qui est au RNCP est accessible pour la Validation des Acquis de l'Expérience sauf certaines formations réglementées.

Pour les formations qui ne sont pas de droit au RNCP (Diplômes d'Université par exemple), l'enregistrement se fait sur demande. La commission va examiner 4 objets :

- l'opportunité de créer une certification dans le domaine demandé
- la présentation des 3 dernières promotions avec leur insertion professionnelle pour la cohérence entre la formation et les métiers qui en découlent.
- le niveau demandé de certification et la manière dont la fiche est rédigée avec les compétences exprimées.
- la validation d'Acquis de l'Expérience (vérification si le droit d'accès est effectif, vérification de la composition du jury de VAE).

3. Pédagogie

- **U.F.R. Médecine**

- Création d'une Attestation d'Université « Formation à la simulation en santé »

Ce dossier a été expertisé par un élu de la CFVU.

L'objet est de mettre en place un projet pédagogique utilisant l'outil simulation. Il s'agit d'une formation courte de formateurs pour les professionnels de santé dans les locaux de simulation de l'UFR de médecine.

La capacité d'accueil est de 12 personnes. Le volume horaire se répartit entre 10,5 heures de cours magistraux (CM) et 24,5 heures de travaux dirigés (TD). L'évaluation s'effectuera par l'élaboration d'un scénario de simulation.

Les frais d'inscription sont de 1090 € pour les stagiaires financés et 640 € pour les stagiaires non financés.

L'avis de l'expert est favorable, "les étudiants pourront avoir à leur disposition un outil de formation très intéressant. Il est donc important que les formateurs puissent bénéficier d'une formation qui leur permettra d'utiliser cet outil".

Nadine Imbault soumet ce dossier au vote de la commission, il est accepté à l'unanimité.

- Création d'un Diplôme Inter-Universitaire (D.I.U.) « Biologie intégrée des tumeurs solides ».

Les autres DIU de ce type déjà existants ne permettent pas de répondre à tous les besoins de formation dans ce domaine. Ce projet est présenté en commun avec l'université de Poitiers.

L'objet est d'apporter des connaissances nécessaires à l'utilisation et au développement des techniques moléculaires dans les laboratoires de pathologie en prenant en compte tous les aspects financiers, juridiques dans le respect d'une démarche qualité. Avec le développement des tests moléculaires, les praticiens doivent avoir une parfaite maîtrise de la biologie des cellules cancéreuses pour établir leur diagnostic et proposer un traitement ciblé de la tumeur.

Le diplôme pourra ouvrir en formation initiale (550€), en formation continue (940€ non financé, 1190 € financé) pour une capacité d'accueil de 12 étudiants par université et un public constitué par des internes et des médecins.

La formation comprend 240 heures (120h de cours avec des ateliers, 120h de pratique professionnelle). Le contrôle des connaissances se fait par un examen terminal écrit.

Nadine Imbault rappelle que les stages ne sont plus permis dans la nouvelle loi du 10 juillet 2014 pour les formations présentant moins de 200 heures d'enseignement.

L'avis de l'expert est favorable, « les internes et praticiens pourront soit approfondir leurs

connaissances, soit découvrir de nouvelles techniques de caractérisation moléculaire des tumeurs pour une meilleure prise en charge des cancers et mieux cibler le traitement ».

Nadine Imbault soumet le DIU au vote, la commission émet un vote favorable à l'unanimité.

4. Vie de l'Étudiant

- Bilan des actions menées en direction des associations étudiantes par Thomas Thuillier, vice-président délégué à la vie associative

Thomas Thuillier fait la présentation des activités organisées par l'établissement pour stimuler les actions de vie associative. L'accent a été mis sur le soutien au développement des initiatives étudiantes et sur la dynamisation de la vie associative, ceci dans le but d'animer les campus universitaires, de permettre une meilleure intégration des étudiants et de participer au sentiment d'appartenance.

On recense une soixantaine d'associations étudiantes, dans des domaines d'actions divers, culture, environnement, sport, filières.

Un cycle de formations gratuites à destination des associations porteuses d'un projet associatif a été mis en place. Il s'agit d'Assoc'Actives créée en 2013. En 2015, une formule renouvelée a été proposée, elle s'étend tout au long de l'année universitaire, sur 9 volets (trésorerie, gestion de projet, communication...). Elle a réuni 24 participants à la première session.

L'établissement propose également une aide au montage de projet, du coaching en vue de la présentation orale du projet en commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) et de Culture actions (CROUS). Ces actions ont permis une augmentation du nombre de projets soutenus.

Afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets, a été créée en avril 2013 l'assemblée des présidents d'associations. Elle favorise l'élaboration conjointe des actions menées à destination des associations, leur permet de communiquer sur leurs difficultés, l'émergence de projets inter-associatifs, et constitue une entrée pour les services de l'université pour travailler avec les associations.

Le Bureau de la Vie de l'Étudiant (BVE) a également œuvré pour la redynamisation de la Maison de l'Étudiant de Grandmont. Ceci permet de répondre au manque de locaux associatifs, de mettre en place une permanence du BVE, et de créer un programme culturel en concertation entre les associations étudiantes, le CROUS et le service culturel de l'université.

- Constitution d'un groupe de travail pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Ce groupe sera chargé de faire remonter à la CFVU des propositions pour améliorer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. La composition proposée pour ce groupe de travail animé par Bénédicte Delaunay, réunira un responsable administratif de composante (ASH du fait du nombre d'étudiants handicapés), Bénédicte Montigny, enseignante et correspondante pédagogique, Mireille Motteau, responsable de scolarité et par ailleurs élue à la CFVU, Emilie Arnault, Médecin et Directrice du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, deux étudiants en situation de handicap proposés par la mission handicap, Coralie Martin, vice-présidente étudiante et un étudiant élu au sein de la CFVU. Suite à l'appel fait aux enseignants d'autres composantes que l'UFR de Sciences, Jocelyne Peigney, enseignante à l'UFR Lettres et Langues participera à ce groupe. 3 étudiants restent à désigner.

- Compte-rendu Commission F.S.D.I.E. du 6 novembre 2014

Le solde des crédits pour cette dernière commission de l'année civile s'élève à 36 418 €. 12 associations dont les demandes de subventions sont supérieures à 1000€ ont été auditionnées. La commission a examiné ensuite l'ensemble des projets soit 57 projets présentés par 33 associations : 34 projets sont retenus, 14 sont refusés par la commission et 9 sont reportés. Le montant total des attributions est de 36 418 €. La prochaine commission est prévue le 26 février.

- Compte-rendu Conseil du Service Culturel du 13 novembre 2014

Le bilan de la semaine culturelle est mitigé, notamment concernant la formule « village culturel » peu fréquenté par les étudiants cette année, en raison de la multiplication des actions proposées en période de rentrée (semaine d'accueil, forum des associations, semaine culturelle...). Thomas

Thuillier, vice-président étudiant chargé de la vie associative, évoque une mutualisation avec les associations culturelles étudiantes qui propose de leur côté un forum des associations. Martine PELLETIER, Directrice de la culture, rappelle que la semaine culturelle a pour objet également la promotion des partenariats avec les structures culturelles de l'agglomération dans le cadre du Passeport Culturel Etudiant (PCE). Ces structures peuvent difficilement s'associer à des actions en début d'année universitaire, étant elles-mêmes en plein lancement de leur nouvelle saison.

Les chiffres de ventes des PCE sont stables même avec la dématérialisation. Des stagiaires de la filière « Culture et Médiation des Arts du Spectacle » vont être recrutés par le service culturel pour faire le point notamment sur le nouveau PCE.

- **Compte-rendu Commission d'exonération du 11 décembre 2014**

La commission a examiné 62 dossiers : 27 ont reçu un avis favorable, 29 n'ont pas été retenus (10 ne répondaient pas aux critères sociaux, 12 aux critères de cursus et 7 dossiers étaient incomplets). 6 dossiers ont été classés suite à l'obtention d'une bourse par les étudiants. Le total des exonérations accordées lors de cette commission s'élève à 10 215 €.

5. Conventions

a. Relations internationales

1. Créations

Convention d'échange d'étudiants

- San Diego State University (USA)

Il s'agit d'une université pluridisciplinaire membre du Consortium California State University (CSU), établissement très réputé en Business et Management, Sciences Humaines et Psychologie, et disposant d'un département de français. Toutes les filières sont concernées par l'échange sur la base d'un ou deux étudiants par an par établissement, avec possibilité de stage.

Pour intégrer notre université, un B1 acquis est exigé, tandis que pour intégrer San Diego State University, il faut compter 80 points minimum au TOEFL.

Cette université accueille 34 000 étudiants.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Conventions spécifiques

- E.P.U. et Université de Sylviculture de Pékin (BFU) Chine

Il s'agit d'une université de 16 000 étudiants, pluridisciplinaire publique disposant de programmes variés en sciences environnementales.

La convention donne l'accès au programme Mundus de Polytech. 51 étudiants chinois sont venus en 2014-15.

Nadine Imbault rappelle que la filière Aménagement vient de changer de nom pour Aménagement et Environnement. Une sélection rigoureuse est effectuée en trois étapes.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

- U.F.R. Lettres et Langues et Université du Montenegro

Il s'agit d'une université de 21000 étudiants, soit la plus importante université publique du Monténégro.

Objectifs de la convention:

- Délivrance d'un double diplôme de Master en lettres pour les étudiants monténégrins;
- Mise en place d'un échange d'enseignants (chaque semestre 6 à 12 h de cours à réaliser dans l'établissement partenaire et participation à des colloques)

Modalités :

- Evaluation annuelle de la formation par la CFVU
- Ouverture aux étudiants niveau licence et avec niveau B1 acquis pour les monténégrins
- M1 au Monténégro et M2 à Tours

- Mémoire de recherche en français

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

2. Renouvellements

Conventions d'échange d'étudiants

- **Concordia University, Montréal (Canada).**

Cette université pluridisciplinaire publique accueille 46 000 étudiants dont 14% d'étudiants internationaux, et propose environ 300 programmes.

La convention concerne deux étudiants par an et par établissement, toutes filières confondues (Licence, Master, Doctorat). Il existe des mobilités d'enseignants-chercheurs possibles au cas par cas.

Bilan 2009/2014 : Etudiants entrants : 3 ; Etudiants sortants : 5.

Cette convention offre la possibilité pour les étudiants d'évoluer dans un environnement anglophone au Québec.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

- **University of West Georgia, Carrollton (USA).**

L'établissement, un des plus réputés du Sud-Est américain, accueille 22 000 étudiants (dont 40% en Master) répartis dans 7 Facultés.

Bilan 2009/2014 : Etudiants entrants : 7 sem. Etudiants sortants : 18 sem. (4 sem. en 2014/2015)

On observe une demande croissante des étudiants français et une très bonne intégration des étudiants de l'UWG.

Toutes les filières des deux côtés sont concernées par cet échange d'étudiants à raison de cinq étudiants maximum par an/établissement.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

b. U.F.R. Pharmacie

Création

Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure des Industries Chimiques de Nancy - Université de Lorraine (ENSIC)

Il s'agit de la possibilité d'attribuer un double diplôme pharmacien-ingénieur intitulé « Pharma-Plus ENSIC » à des étudiants de la filière industrie de pharmacie.

Les étudiants seront admis en 2ème année de l'ENSIC. Pour cela ils devront avoir validé la 5ème année de pharmacie, avoir déposé un dossier de candidature et subir les épreuves d'admission. Il existera une possibilité de passer ces épreuves d'admission par anticipation (4ème année). Les étudiants auront un stage de fin d'études (6 mois) en 3ème année d'ingénieur. L'ensemble des enseignements et des stages sont suivis et validés à l'ENSIC et donne l'équivalence de la 6ème année de pharmacie, filière industrie. L'étudiant s'inscrit à l'ENSIC et à l'université de Tours pendant les deux années.

Nadine Imbault soumet la convention au vote de la commission, elle est adoptée à l'unanimité.

c. Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

Création

Convention de partenariat entre l'Université de Tours et l'association « Projets pour la Touraine »

M. Laurent Rivoire et Mme Anne Coudignac de « Made in Touraine » présentent le dispositif, les objectifs et plus particulièrement le salon qui se déroulera les 27 et 28 mars 2015 au centre des congrès du Vinci.

Les étudiants qui participeront au congrès se verront valider un point MOBIL.

L'objet est la promotion et la valorisation du savoir-faire, de l'innovation, la recherche, l'entrepreneuriat et l'attractivité de la Touraine.

L'association s'engage à participer à des actions mises en place par l'Université pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants. Aucune contrepartie n'est prévue pour l'université. L'université de son côté, s'engage à soutenir l'action de projets pour la Touraine pour l'événement « Made in Touraine ».

Après échange de questions avec les membres du conseil, la convention est adoptée à l'unanimité des membres.

d. S.U.A.P.S.

Création

Convention de partenariat avec le Cercle d'Education Sportive de Tours - section Basket-Ball.

L'objet de la convention est d'offrir aux étudiantes étrangères la possibilité de poursuivre leur pratique sportive de basket-ball dans un club réputé du basket tourangeau. L'université s'engage à communiquer et informer de manière individuelle les étudiantes lors de leur inscription.

Le CEST s'engage de son côté à offrir un bon niveau de compétition et d'entraînement, établir une licence sportive à l'étudiante et des passerelles entre l'université et le club. La durée de la convention est de 3 ans.

La convention est adoptée à l'unanimité des membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.